



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juillet 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de l'alinéa c) du paragraphe 6 de la résolution 1881 (2009) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans l'ensemble du Darfour, ainsi que sur les progrès concernant le processus politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire, et le respect par toutes les parties de leurs obligations internationales.

2. Le rapport, présenté avant l'examen par le Conseil du mandat de la MINUAD, porte sur les faits nouveaux et les activités au cours de la période de deux mois allant du 1^{er} mai au 30 juin 2010. En outre, il contient une évaluation des tendances générales en ce qui concerne la situation dans le Darfour au cours de l'année écoulée.

II. Évolution de la situation politique

Résultats des élections nationales

3. Les élections nationales tenues en avril 2010 représentent une avancée notable dans la vie politique du Soudan. Le 20 mai 2010, la Commission électorale nationale a annoncé les résultats des élections législatives générales. Sur les 67 % des personnes en droit de voter dans le Darfour qui s'étaient inscrites sur les listes électorales en décembre 2009, un peu moins de la moitié ont participé aux élections. Il est évident que la participation des personnes déplacées a été limitée et que des problèmes de sécurité ont également limité les possibilités de participation au scrutin dans les zones contrôlées par des mouvements armés non signataires.

4. À l'Assemblée nationale, le Parti du Congrès national a remporté 73 des 86 sièges attribués au Darfour. Sur les 13 sièges restants, trois restent vacants (dans les circonscriptions de Tawilla/Korma et de Mellit/Sayah dans le Darfour-Nord et de Kulbus/Sirba dans le Darfour-Ouest), où les élections ont été différées pour des raisons de sécurité. Des candidats indépendants ont remporté deux sièges, tandis que dans l'opposition, le Parti du Congrès populaire, le Parti fédéral Umma et le Parti unioniste démocratique ont remporté quatre sièges, trois sièges et un siège,



respectivement. Avec 86 sièges, les représentants du Darfour constituent 19 % de l'Assemblée nationale.

5. Le 14 juin, le Président Omer Al-Bashir a nommé neuf Darfouriens dans son cabinet, cinq en tant que ministres et quatre en tant que ministres d'État (le Gouvernement précédant comprenait sept représentants du Darfour, au niveau de ministres et de secrétaires d'État). Deux Darfouriens ont reçu des portefeuilles clefs en tant que ministres de la justice et des finances et de l'économie nationale. Le Président Al-Bashir a commencé à nommer ses conseillers présidentiels le 24 juin en publiant un décret dans lequel il reconduisait M. Nafie Ali Nafie et M. Musa Mohamed Ahmed dans leurs fonctions d'assistant à la présidence. Le poste d'assistant principal, établi par l'Accord de paix pour le Darfour et occupé par Minni Minnawi jusqu'aux élections, n'avait toutefois pas encore été pourvu au 30 juin. Des négociations semblent se poursuivre en ce qui concerne la possibilité de renommer Minni Minnawi en tant qu'assistant principal à la présidence et Président de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour.

6. Sur les 48 sièges des Assemblées législatives d'État dans les trois États du Darfour, le Parti du Congrès national en a remporté 42 dans le Darfour-Nord, 43 dans le Darfour-Sud et 41 dans le Darfour-Ouest. Les sièges restants ont été partagés entre plusieurs partis d'opposition. Trois sièges demeurent vacants (à Kabkabiya, dans le Darfour-Nord; et à Kulbus-Sud et Saraba-Est, dans le Darfour-Ouest) à la suite du report des élections pour des raisons de sécurité. Les candidats du Parti du Congrès national ont également remporté les élections aux postes de gouverneur dans les trois États du Darfour à la suite d'une course très serrée dans le Darfour-Nord.

7. Ni le Mouvement de libération du Soudan-Minni Minnawi, ni les signataires de la Déclaration d'attachement à l'Accord de paix pour le Darfour, à l'exception de la faction favorable à la paix du Mouvement de libération du Soudan, n'ont réussi à se transformer en partis politiques du fait qu'ils ne se sont pas démobilisés. De nombreux membres de ces mouvements se sont présentés aux élections, soit en tant que candidats de différents partis politiques, soit en tant que candidats indépendants. C'est ainsi que les membres de la faction Minni Minnawi ont remporté deux sièges, l'un à l'Assemblée nationale et l'autre à l'Assemblée législative de l'État du Darfour-Sud.

8. Compte tenu de l'élection d'un nombre massif de représentants du Parti du Congrès national aux sièges attribués au Darfour au niveau des États et au niveau national, il est important que les nouveaux élus tendent la main aux partis d'opposition pour former le nouveau Gouvernement. Bien qu'il soit encore tôt pour tirer des conclusions, il y a lieu de noter que les gouverneurs des trois États du Darfour ont déjà nommé leurs cabinets, qui sont presque entièrement exclusivement composés de membres du Parti du Congrès national. Dans une avancée positive sur la voie du pluralisme politique, le Gouverneur du Darfour-Nord a nommé le 13 juin plusieurs membres de factions dissidentes du Parti national Umma aux fonctions de conseiller et de commissaire des localités. En outre, le Wali sortant du Darfour-Ouest, membre de l'Armée de libération du Soudan-Mother – signataire de la Déclaration d'attachement – a été nommé Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports à Khartoum.

Processus de paix

9. Suite à la signature d'un accord-cadre pour le règlement du conflit au Darfour entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) le 23 février 2010, et d'un accord-cadre et d'un accord de cessez-le feu entre le Gouvernement et le Mouvement de libération pour la justice le 18 mars 2010, au début du mois d'avril, les nouvelles négociations ont été suspendues quand le Gouvernement a retiré sa délégation durant la période électorale. Du début du mois d'avril jusqu'au début du mois de juin, la Médiation conjointe Union africaine-ONU dirigée par le Médiateur en chef conjoint, Djibrill Bassolé, a organisé une série d'ateliers à l'intention des mouvements armés afin d'accroître leur cohésion, ainsi que leurs capacités et leur aptitude à engager des négociations directes avec le Gouvernement.

10. Depuis la signature de l'Accord-cadre du 23 février, le MJE et le Gouvernement n'ont réalisé aucun progrès nouveau sur la voie de l'adoption d'un protocole de mise en œuvre du cessez-le-feu ou d'un accord final. Initialement, le MJE a refusé de reprendre les pourparlers parce que le Gouvernement avait refusé qu'il soit l'unique représentant du Darfour à la table des négociations et rejeté sa demande concernant la libération d'une centaine de prisonniers du MJE détenus à Khartoum, dont 57 avaient été libérés par le Gouvernement du Soudan le 24 février. Depuis qu'un conflit armé entre le MJE et les Forces armées soudanaises a éclaté le 3 mai, le MJE a annoncé aux médias qu'il avait gelé sa participation aux négociations et il a ultérieurement retiré sa délégation des pourparlers. Le 19 mai, le Président du Mouvement, M. Khalil Ibrahim, a été détenu à l'aéroport de N'Djamena et l'entrée au Tchad lui a été refusée. À la suite de cet incident, M. Ibrahim s'est réinstallé à Tripoli, où il était encore au 30 juin. Bien que les efforts visant à ramener le MJE à la table des négociations se poursuivent, aucun progrès en ce sens n'a été réalisé depuis cet incident. Sur le terrain, le conflit armé entre le MJE et l'armée soudanaise se poursuit en violation flagrante de la cessation des hostilités prévue dans l'Accord-cadre.

11. Le 6 juin, les entretiens entre le Mouvement de libération pour la justice et le Gouvernement soudanais ont repris à Doha. Les deux parties se sont entendues sur un programme de travail et ont constitué six commissions chargées des négociations sur les sujets suivants : partage du pouvoir et statut administratif du Darfour; partage des richesses, y compris des droits fonciers; indemnisation et retour des personnes déplacées et des réfugiés; arrangements en matière de sécurité; justice et réconciliation; et accords et règlements des différends.

12. Le Gouvernement et le Mouvement de libération pour la justice ont indiqué qu'ils s'engageaient à progresser rapidement et qu'ils étaient favorables à l'inclusion de la société civile dans les entretiens. Le 3 juillet, le Comité conjoint Gouvernement soudanais/Mouvement de libération pour la justice sur l'indemnisation et le retour des réfugiés et des déplacés s'est réuni en présence de 85 déplacés et réfugiés. La Médiation conjointe, avec l'appui de la MINUAD, a facilité leur participation à la réunion pour s'assurer qu'ils comprenaient bien le processus de négociation qui les concernait directement et qu'ils pouvaient faire entendre leur voix. Les responsables gouvernementaux au Soudan ont autorisé les vols de la MINUAD trois jours après la date prévue pour leur départ, ce qui a retardé le début des consultations. Suite à l'intervention de hauts représentants du Gouvernement, la plupart des 100 participants invités ont participé aux

consultations, à l'exception des représentants de Zalingei. Le Gouvernement s'est engagé à mettre fin à ces obstacles bureaucratiques, qui soulevaient des préoccupations en ce qui concerne tant la tenue du deuxième Forum de la société civile du 12 au 15 juillet à Doha que le message qu'ils donnent à la population.

13. Les efforts déployés pour faciliter un règlement inclusif et global du conflit au Darfour continuent à se heurter à d'importants obstacles. Au cours des semaines à venir, la médiation conjointe continuera à appuyer les entretiens directs entre le Mouvement pour la libération et la justice et le Gouvernement soudanais. Simultanément, la Médiation conjointe, avec l'appui de la MINUAD, continuera à promouvoir la participation de représentants de la société civile, des personnes déplacées et des réfugiés aux discussions, en travaillant avec ces groupes sur le terrain et en facilitant leur participation aux entretiens de Doha. En coordination avec les dirigeants de la MINUAD et des acteurs régionaux et autres, elle poursuivra aussi ses efforts auprès du MJE et de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid (SLA), en vue de les faire participer aux entretiens. S'il est possible que des discussions parallèles aient lieu avec les parties, avec la participation de la société civile, il est envisagé de fusionner ensuite les deux séries d'entretiens en vue de parvenir à des protocoles et des accords communs. La Médiation conjointe continuera également à promouvoir la consolidation de l'amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan.

14. Au cours de la période considérée, la MINUAD a continué à apporter un soutien à la médiation conjointe pour le Darfour, en particulier pour faciliter la participation de la société civile au processus de paix. Outre qu'elle appuie la participation directe de Darfouriens aux entretiens, la MINUAD, en collaboration avec la Médiation conjointe, a entamé des consultations avec des représentants de la société civile et de collectivités à travers le Darfour. Le 8 juin, le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint a rencontré 80 membres de la société civile à Nyala (Darfour-Sud), pour discuter de leurs préoccupations et de l'état du processus de paix. En outre, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, la MINUAD envisage d'organiser une conférence consultative sur le Darfour pour faciliter l'adhésion de l'opinion publique sur ce qui concerne les questions liées au processus de paix. La MINUAD fournit également des services d'experts sur les mécanismes de cessez-le-feu et d'autres mécanismes d'application à la Médiation conjointe à Doha.

Règlement des conflits au niveau local

15. Dans mon précédent rapport (S/2010/213), j'ai appelé l'attention du Conseil sur la tendance déconcertante aux conflits communaux dans le Darfour. L'existence de conflits au niveau local n'est pas un phénomène nouveau dans la région, et l'on ne manque pas d'informations sur la façon dont les parties exploitent cette situation dans le contexte des affrontements militaires entre mouvements rebelles et Gouvernement soudanais. Les conflits locaux ont été exacerbés ces dernières années par la dégradation de l'environnement, la croissance démographique et l'affaiblissement des mécanismes traditionnels de règlement des conflits. En outre, les conflits sont devenus plus meurtriers en raison de la prolifération des armes dans les collectivités du Darfour.

16. D'après les données recueillies par la MINUAD, les affrontements tribaux auraient fait 182 morts en mars, 212 en avril, et 126 en mai 2010, contre un total de

134 enregistré par la MINUAD pour toute l'année 2009. La MINUAD continue à appuyer les efforts déployés aux niveaux local et fédéral et à celui des États pour régler les affrontements tribaux, mais la solution à long terme dépend de la mise en œuvre par le Gouvernement d'efforts de plus grande envergure dans tous les domaines pour faire face aux problèmes de la misère et de la marginalisation.

17. Au cours de la période considérée, le conflit entre les tribus Misseriya et Nawaiba dans le Darfour-Ouest et le Darfour-Sud a continué à faire de nombreuses victimes et à entraîner d'importants déplacements de population. Les combats ont fait quelque 126 victimes en mai, et 133 en juin. Les Misseriya et les Nawaiba – deux tribus « arabes » nomades – se disputent des pâturages fertiles où l'eau est abondante, le long de la frontière du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest. Avant que la guerre n'éclate en 2003, cette terre était principalement peuplée de Fur, qui à l'heure actuelle vivent pour la plupart dans des camps de déplacés. L'affaiblissement du rôle de l'administration autochtone et l'absence d'autorité de l'État et d'autorités locales a réduit au minimum le recours aux pratiques traditionnelles de règlement des conflits, ainsi qu'aux mécanismes de gestion des ressources. En outre, la perte de marchés dans les zones rurales résultant du déplacement de populations a exacerbé la concurrence pour les ressources économiques disponibles. Le banditisme est devenu un moyen courant de survie pour les deux groupes et un facteur à l'origine de conflits.

18. Un fait encourageant a été la signature, le 29 juin, d'un accord de paix à Zalingei entre les tribus Nawaiba et Misseriya à la suite de plusieurs semaines de négociations lancées le 3 juin en présence du Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et de l'ONU pour le Darfour. La réconciliation a été négociée sous les auspices du Gouvernement soudanais, et le Gouverneur du Darfour-Ouest a présidé la cérémonie. Les parties se sont engagées, entre autres, à désarmer toutes les factions armées, à démanteler les barrages routiers et à mettre en place une équipe spéciale de sécurité chargée de rétablir l'ordre à Zalingei et dans les environs. Il s'agit là d'un progrès notable, qui pourrait contribuer à accroître la sécurité et la stabilité aux alentours de Zalingei.

19. Pour faciliter le règlement des conflits locaux, la MINUAD collabore avec le Conseil de développement nomade à l'établissement d'une carte des bassins d'eau et des réservoirs (*hafir*) dans le Darfour. Au total, 303 bassins naturels et 29 *hafirs* ont été recensés dans l'ensemble de la région, leurs coordonnées ont été relevées. Par ailleurs, 356 points d'eau supplémentaires ont été identifiés et pourront être développés le long des voies de migration des nomades et dans les zones d'élevage et d'agriculture. La remise en état des réservoirs et des bassins et le développement de nouveaux points d'eau pourraient contribuer à régler les conflits locaux et faciliter la relation symbiotique entre nomades, éleveurs et agriculteurs.

III. Situation en matière de sécurité

20. Au cours de l'année écoulée, la situation en matière de sécurité est restée précaire dans le Darfour, où on a signalé des affrontements intermittents, des actes de criminalité, des enlèvements, et des attaques dirigées contre les agents de la paix et le personnel civil de l'ONU. Aucun des trois États du Darfour n'a été épargné par la violence et l'insécurité, mais le Djebel Marra, le Djebel Moon et plusieurs régions du Darfour-Sud ont été les plus touchées. Au cours des derniers mois, la situation

s'est sensiblement détériorée, en particulier du fait des combats soutenus qui ont éclaté entre le MJE et les Forces armées soudanaises, de la poursuite d'affrontements sporadiques entre la SLA-Abdul Wahid et les forces gouvernementales, et des affrontements tribaux dans le corridor de Zalingei, dans le Darfour-Ouest.

21. En 2009, la MINUAD a recensé au total 832 victimes de la violence. Sur ce total, 295 étaient liées au conflit (affrontements armés entre les forces gouvernementales et des mouvements armés) et 369 à la criminalité et à des meurtres; 134 étaient attribuées à des affrontements tribaux et 34 résultaient d'accidents et d'autres causes. En 2010, le niveau de la violence a été jusqu'ici nettement plus élevé qu'en 2009.

22. De janvier à mars 2010, les affrontements entre les Forces armées soudanaises et la SLA-Abdul Wahid dans le Djebel Marra et avec le MJE dans le Djebel Moon se sont poursuivis. Suite à une brève période de calme relatif après la signature de l'Accord-cadre entre le Gouvernement et le MJE et au cours des élections d'avril, les combats ont repris entre les Forces armées soudanaises et le MJE le 3 mai 2010 dans la région du Djebel Moon (Darfour-Ouest), bastion traditionnel du MJE. Plus de 400 personnes ont été tuées dans le cadre de ce conflit en mai, principalement des combattants, ce qui représente le plus grand nombre de victimes enregistrées en un mois au Darfour depuis que la MINUAD a succédé à la Mission de l'Union africaine au Soudan le 31 décembre 2007. Les combats, notamment les bombardements aériens des Forces armées soudanaises, ont conduit à un climat d'insécurité, à des déplacements de populations civiles et à une perte de leurs moyens de subsistance.

23. Les attaques terrestres et les bombardements aériens soutenus des Forces armées soudanaises ont obligé le MJE à se retirer du Djebel Moon le 13 mai, d'abord en direction du sud-est vers El Fasher (Darfour-Nord), puis en direction du sud vers Shangil Tobaya (Darfour-Nord). À Shangil Tobaya, le mouvement s'est scindé en deux groupes, dont l'un s'est dirigé vers El Taweisha (Darfour-Sud) et l'autre est allé plus au sud vers Labado et Shaeria (Darfour-Sud), les deux se dirigeant vers le Kordofan-Sud avec à leurs troupes des unités fortement renforcées de l'Armée soudanaise. À partir du 6 mai, les Forces armées soudanaises et le Service national du renseignement et de la sécurité ont recommandé à la MINUAD de suspendre ses patrouilles le long de ces axes en raison des opérations militaires. La MINUAD n'est toujours pas en mesure de se déplacer librement.

24. Les 19 et 20 mai, des affrontements ont été signalés entre les forces gouvernementales et le MJE dans les zones d'Um Sauna, Abu Sofian (au nord d'El Daein, dans le Darfour-Sud) et de Khazan Jadeed (au nord-est de Nyala, dans le Darfour-Sud). Un nombre non confirmé de blessés parmi les forces gouvernementales a été observé dans les hôpitaux militaires d'El Daein et de Nyala. Le 1^{er} juin, un hélicoptère des Forces armées soudanaises a été abattu dans la région du Djebel Adula (à 110 kilomètres au nord-est de Nyala), acte revendiqué par le MJE. Des mouvements de matériel et un renfort des troupes ont été observés de part et d'autre, et on s'attend à ce que les combats se poursuivent.

25. Dans une tentative apparente de tirer parti des combats qui se déroulaient entre les forces gouvernementales et le MJE, il semblerait, selon des informations reçues le 29 mai, que des forces de la SLA-Abdul Wahid dans le Djebel Marra aient lancé des attaques sur des positions des Forces armées soudanaises à Kindigeer, Leiba et

Deribat dans le Darfour-Sud, régions qui étaient toutes contrôlées par les forces d'Abdul Wahid avant février 2010. Un nombre non confirmé de victimes a été signalé de part et d'autre. On ne sait pas avec certitude qui contrôle actuellement la région.

26. Le Gouvernement et les mouvements armés ont refusé à la MINUAD l'accès aux zones touchées par les combats et aux civils pris dans le conflit. Rien qu'en mai, les mouvements de la MINUAD ont été restreints à 10 occasions, huit fois par le Gouvernement soudanais, pour des raisons de sécurité semble-t-il. Les mouvements armés continuent également d'interdire l'accès à des zones clés touchées par le conflit, notamment le Djebel Moon et le Djebel Marra. Le 30 mai, le Service national du renseignement et de la sécurité a informé les services de sécurité de l'ONU que le Gouvernement suspendrait tous les vols d'hélicoptère des Nations Unies à destination de Muhajeriya, El Daein et Sheria (Darfour-Sud) pendant une période de cinq jours. Le 31 mai, les restrictions ont été élargies à l'ensemble du Darfour-Nord et du Darfour-Sud. Le 14 juin, elles ont été levées, sauf en ce qui concerne Muhajeriya, El Daein et Labado. Des restrictions continuent cependant d'être imposées aux vols d'hélicoptères des Nations Unies entre El Fasher et Nyala, ce qui a des incidences sur les opérations militaires de la MINUAD. De plus, certains vols d'avions de la MINUAD dans le Darfour-Sud ont également été annulés par le Gouvernement, ce qui a perturbé les opérations civiles de la Mission.

27. Alors que la situation militaire sur le terrain reste fluide, les affrontements se poursuivent dans certaines parties du Djebel Marra avec les forces de la SLA-Abdul Wahid et le long des principaux axes d'approvisionnement de Khartoum à El Fasher et Nyala, avec le MJE. Le Djebel Moon est pour la première fois relativement à l'abri de tout conflit armé.

28. La sécurité du personnel des Nations Unies a continué à être précaire au cours de la période considérée. Des règles strictes sont restées en place pour réduire le risque de vol de voitures de la MINUAD, dans la mesure où les affrontements ont accru la demande de véhicules à quatre roues motrices chez les belligérants. Bien qu'elles soient nécessaires pour assurer la sécurité du personnel, ces restrictions limitent l'accès de la Mission aux collectivités locales et sa capacité de s'acquitter de son mandat.

29. Au cours de la période du mandat actuel, qui va de juillet 2009 à juillet 2010, des attaques dirigées contre les agents de maintien de la paix de la MINUAD à 28 occasions ont fait 10 morts et 26 blessés. À deux occasions, des membres du personnel de la MINUAD ont été enlevés. En dépit des démarches engagées au niveau le plus élevé, personne, à ce jour, n'a été traduit en justice pour ces crimes. En outre, au cours de la période couverte par le mandat, 54 membres du personnel des Nations Unies ont été victimes d'actes de banditisme et de criminalité et 53 véhicules de la MINUAD et d'autres organismes des Nations Unies ont été volés.

30. Au cours des deux derniers mois, des soldats de la MINUAD ont été pris comme cible à trois occasions et cinq agents de maintien de la paix ont été tués. Le 7 mai, un convoi militaire de la MINUAD a été attaqué à proximité du village de Katayla (à 85 kilomètres au sud d'Edd Al Fursan, dans le Darfour-Sud) par un groupe d'hommes armés non identifiés. Deux membres du personnel militaire de la MINUAD (Égypte) ont été tués lors d'un échange de feu et trois autres blessés. Le 3 juin, une patrouille d'une unité de police constituée de la MINUAD a été interceptée et attaquée par un groupe d'hommes armés non identifiés au camp de

déplacés de Dorti (à 5 kilomètres au nord-est d'El Geneina, dans le Darfour-Ouest). Deux de ses véhicules ont été volés.

31. Le 21 juin, des hommes armés en treillis ont attaqué des soldats de la MINUAD qui gardaient un site de construction à Nertiti, dans le Darfour-Ouest. Durant l'échange de feu, trois membres du personnel militaire de la MINUAD (Rwanda) ont été tués, de même que trois attaquants. Un soldat de la MINUAD grièvement blessé a été évacué immédiatement vers l'hôpital de niveau III de Nyala. Les corps des auteurs de l'attaque qui ont été tués ont été remis à la police gouvernementale. Les autres attaquants ont été poursuivis par les forces de la MINUAD, mais ont réussi à s'enfuir dans un véhicule de la MINUAD. En collaboration avec le Gouvernement, la MINUAD mène une enquête sur les liens éventuels qui existent entre les auteurs de l'attaque et les forces de défense des frontières du Gouvernement soudanais.

32. Suite à ces attaques, les 6 et 7 juillet 2010, le Représentant spécial conjoint a rencontré des responsables gouvernementaux à Khartoum, notamment le Vice-Président, Ali Osman Taha, le nouveau Ministre des affaires étrangères, Ali Karti, et le nouveau Ministre d'État aux affaires humanitaires, Mutrif Siddiq, pour exiger du nouveau Gouvernement qu'il mène sans tarder des enquêtes approfondies sur ces attaques et les actes criminels commis contre les agents de la paix de la MINUAD et poursuivre et punir les auteurs de ces attaques. Le Vice-Président Taha a donné au Représentant spécial conjoint l'assurance que des instructions avaient été données par les autorités les plus élevées pour faire en sorte que les enquêtes en cours soient menées à bien dès que possible et que des mesures soient prises rapidement pour traduire les auteurs de ces crimes en justice. Au cours de ces entretiens, le Représentant spécial conjoint a également demandé au Gouvernement de s'occuper sans tarder de la question des restrictions imposées aux mouvements au personnel de l'Union africaine et des Nations Unies et au personnel des organismes humanitaires et de celle des restrictions imposées à l'utilisation d'appareils de la MINUAD, notamment d'hélicoptères tactiques dans les situations d'urgence.

33. La menace d'enlèvement est également une constante au Darfour, où six enlèvements ont eu lieu en l'espace de 16 mois. Le 18 mai, trois membres du personnel d'une organisation non gouvernementale internationale – deux agents locaux et un fonctionnaire international – ont été enlevés à Abu Ajura (près de Nyala, dans le Darfour-Sud). Les agents locaux ont été libérés le 25 mai, mais le fonctionnaire international est toujours captif. Le 22 juin, un garde local et deux fonctionnaires internationaux travaillant pour une organisation internationale qui fournit un appui technique aux organismes d'aide ont été enlevés de leur résidence à Nyala par des hommes armés non identifiés. Au 30 juin, ils étaient toujours manquants, et le Gouvernement soudanais poursuit ses efforts pour obtenir leur libération.

IV. Situation humanitaire

34. Deux millions de personnes environ, soit le quart de la population du Darfour, sont actuellement déplacées et leur survie continue de dépendre des organismes de secours. Les chiffres concernant le déplacement de la population en 2010 suivent la tendance de ces dernières années : quelque 116 000 personnes déplacées jusqu'ici cette année, contre environ 175 000 en 2009 et 300 000 en 2007 et 2008.

35. En mai 2010, le Programme alimentaire mondial a distribué des aliments à plus de trois millions de personnes dans tout le Darfour mais 250 000 bénéficiaires ciblés n'ont pu être approvisionnés en raison de l'insécurité et du fait que l'un des partenaires d'exécution a suspendu ses activités pour des raisons de sécurité. La pénurie d'eau au Darfour est croissante et on signale de nombreux puits asséchés. La qualité des services a baissé en raison de l'expulsion, en mars 2009, d'organismes spécialisés dans l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène. En mai, 99 000 ménages ont reçu des articles non alimentaires et un hébergement d'urgence au Darfour. Au Darfour-Sud, cependant, 61 % des endroits n'ont pu être atteints en raison des difficultés d'accès et de l'insécurité grandissante. En juin, 70 000 ménages ont reçu des articles non alimentaires et un hébergement d'urgence.

36. L'inquiétude quant à la situation de sécurité et l'accès à des fins humanitaires dans le Darfour-Sud a grandi ces dernières semaines, à la suite des enlèvements de trois membres du personnel humanitaire international les 18 mai et 22 juin. Les organismes humanitaires n'ont pratiquement pas eu accès au Djebel Moon (Darfour-Ouest) depuis juillet 2008. Cependant en mai 2010, après le retrait du MJE de la région, le Gouvernement a accordé à des missions d'observation interinstitutions un accès limité afin qu'elles évaluent la situation humanitaire. On estime à environ 4 000 à 6 000 le nombre de personnes qui sont retournées dans la région depuis que les forces du Gouvernement ont pris le contrôle du territoire, et d'autres personnes regagnent la région avant le début de la saison des pluies. L'accès, bien que partiel, au Djebel Moon pour la première fois en deux ans constitue une évolution positive de la situation qui pourrait laisser prévoir l'expansion de l'espace humanitaire dans le Darfour-Ouest.

37. L'accès au Djebel Marra pose problème depuis février 2010 en raison de l'insécurité en général et des restrictions imposées par le Gouvernement et la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan. Des 41 missions humanitaires que l'on a tenté de mener dans l'est du Djebel Marra de début mars à début juin, 34 n'ont pu aboutir. Les rares évaluations interinstitutions réalisées jusqu'ici ont révélé pour la plupart que les villes avaient été vidées de leurs habitants. Malgré les négociations menées avec des représentants à l'échelle des États et au niveau fédéral, aucune évaluation n'a pu avoir lieu dans les secteurs contrôlés par la faction Abdul Wahid. Lors d'une évaluation rapide menée récemment à Tabassa Ghareb, Tabassa Sharej et Derra East (sous contrôle de la faction dissidente History de l'Armée de libération du Soudan), les dirigeants locaux ont estimé que 50 000 personnes avaient été déplacées de Deribat et des secteurs environnants depuis février 2010. Ces chiffres n'ont pas été vérifiés. Après la reprise des bombardements aériens par les Forces armées soudanaises au début juin et des combats et incidents criminels survenus dans la ville, les pertes civiles ont été estimées à 50 à 161 personnes. Outre l'absence d'aide humanitaire, sur laquelle de nombreux habitants comptaient depuis des années, une épidémie de rougeole se serait déclarée et les taux de malnutrition auraient augmenté, ce qui risque de détériorer davantage les conditions de vie.

38. Dans le Darfour-Nord, une trentaine de milliers de personnes déplacées vivent dans les zones de faible altitude de l'est du Djebel Marra; une dizaine de milliers ont été déplacées récemment dans le camp de Zam Zam, près d'El Fasher. En conséquence, le camp est surpeuplé et les services sont mis à rude épreuve. Le Gouvernement du Soudan s'est cependant refusé jusqu'ici à ouvrir un nouveau camp

de déplacés à proximité de Zam Zam, comme le demandent les organismes humanitaires.

39. Le Gouvernement s'est engagé à reprendre les réunions du Comité de haut niveau, qui ont permis dans le passé d'aborder les questions relatives à la sécurité et à l'accès à des fins humanitaires. Il faut encourager cette initiative. Par ailleurs, la deuxième réunion du Mécanisme conjoint de vérification concernant les personnes déplacées a été organisée à Khartoum le 2 mai et coprésidée par le Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies et le Président de la Commission d'aide humanitaire du Gouvernement. Les participants ont examiné les conclusions de plus de 100 missions d'évaluation. Dans l'ensemble, les trois États du Darfour ont connu peu de retours permanents de populations déplacées ces cinq derniers mois en raison de l'insécurité en milieu rural, des litiges fonciers, de la destruction des cultures, de l'absence d'état de droit et du manque de services de base dans les régions d'origine. La plupart des retours observés par les organismes internationaux étaient saisonniers.

40. L'Équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD étudient la manière dont elles pourraient aider le Gouvernement et les autorités locales à profiter des poches de paix existantes pour stimuler les possibilités de subsistance et donner les moyens aux personnes déplacées de décider de leur propre avenir. Ces dernières années, les organismes des Nations Unies ont mis en place d'importants programmes de relèvement rapide et fourni une aide humanitaire indispensable à la survie. Dans le cadre de son mandat de protection, la MINUAD s'emploie à accroître son appui aux activités de relèvement rapide menées par l'Équipe de pays des Nations Unies en assurant la sécurité sur les principales voies routières dans tout le Darfour et dans les zones sortant d'un conflit. Ainsi, trois secteurs situés dans le Darfour-Nord (Kuma Garadayat, Tangarara et Um Kedeldel), que l'Organisation internationale pour les migrations a déclarés aptes pour le retour volontaire de personnes déplacées, sont désormais inscrits sur les programmes de patrouille de la MINUAD.

41. En attendant, la MINUAD et l'Équipe de pays des Nations Unies continuent d'étudier la manière dont elles peuvent optimiser les synergies dans le domaine de l'aide humanitaire et du relèvement. Dans le Darfour-Nord, la MINUAD aide le Programme alimentaire mondial à construire 15 réservoirs d'eau qui desserviraient les populations rurales. Elle assure également la sécurité des activités de vérification que le Programme mène pour actualiser la liste des bénéficiaires vivant dans les camps de personnes déplacées.

V. État de droit, gouvernance et droits de l'homme

42. L'état de droit et le respect des droits de l'homme ont continué d'être un sujet de préoccupation au Darfour au cours des 12 mois écoulés, compte tenu des affrontements militaires intermittents qui entraînent de nouveaux déplacements de population et la montée de l'anarchie, créant un climat favorable à la criminalité opportuniste. La culture d'impunité, qui fait du tort à la population locale, est également un facteur clef dans les attaques commises contre la MINUAD et le personnel humanitaire. Comme indiqué plus haut, aucun des auteurs n'a jusqu'ici été traduit en justice après les trois attaques commises contre le personnel de la MINUAD ces deux derniers mois. Dans deux affaires précédentes (à savoir, les attaques commises les 4 et 5 décembre 2009), le Gouvernement a appréhendé des

suspects mais quelques mois après les incidents, on ignore si des chefs d'accusation ont été retenus contre eux et s'ils ont été reconnus coupables et condamnés.

43. La tenue récente des élections n'a pas pour autant favorisé l'ouverture démocratique escomptée ni le respect des droits et libertés politiques. Pendant la période à l'examen, la MINUAD a établi que 30 arrestations arbitraires avaient eu lieu, principalement motivées par les affiliations politiques ou les liens supposés des intéressés avec des mouvements armés. Cette tendance coïncide avec le taux de détentions arbitraires enregistré avant et pendant les élections. L'étendue des pouvoirs du Service national de renseignement et de sécurité et du Renseignement militaire a continué d'empêcher le plein exercice des droits politiques au Darfour.

44. La MINUAD s'est employée à mieux informer les acteurs étatiques et la société civile et à renforcer leurs capacités en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, y compris s'agissant de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Pendant la période à l'examen, un millier d'acteurs étatiques et de représentants de la société civile ont participé aux activités d'information et de renforcement des capacités organisées par l'Opération. Celle-ci a dispensé à la police du Gouvernement du Soudan une formation aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, à la violence sexuelle et sexiste, à la détention et au traitement des suspects, aux enquêtes criminelles et à la protection des lieux de crime. Elle a également ouvert des centres de formation à l'intention de la police du Gouvernement du Soudan dans les trois États du Darfour. La création de sous-forums des droits de l'homme dans le Darfour-Ouest et dans le Darfour-Nord, qui vise à resserrer les liens de coopération entre la MINUAD et le Gouvernement concernant les questions relatives aux droits de l'homme, est également une mesure encourageante. Il reste cependant à créer un sous-forum au Darfour-Sud et la création d'un forum à l'échelle de tout le Darfour a été maintes fois reportée.

45. Malgré ces réalisations, les résultats obtenus par les institutions soudanaises restent mitigés. Plusieurs structures, dont les Forces armées soudanaises, le Service national de renseignement et de sécurité et la police, continuent d'être mêlées à des affaires de violations des droits de l'homme, ce qui complique la tâche de certains services qui cherchent à regagner la confiance de la population locale. Lors de manifestations pacifiques organisées à El Fasher (Darfour-Nord), le 2 mai 2010, pour protester contre une opération financière pyramidale dans laquelle de nombreux citoyens avaient perdu d'importantes sommes d'argent, les organismes d'État chargés de la sécurité ont répondu par la manière forte, les Forces armées soudanaises ayant fait sept morts en tirant sur les manifestants.

46. La MINUAD a contribué à améliorer la protection des droits civils et politiques et le suivi et le signalement réguliers des cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale. Douze des 18 personnes déplacées des camps d'Abu Shouk et d'Al Salam, qui avaient été arrêtées le 2 août 2009, conformément à l'article 130 du Code pénal soudanais de 1991, ont été relâchées après que la MINUAD a intercédé auprès du Gouvernement. Les six autres sont encore détenues, conformément à la loi sur l'état d'urgence.

47. Après la signature d'un mémorandum d'accord entre la MINUAD et les autorités pénitentiaires du Gouvernement du Soudan le 21 février 2010, l'Opération a pu avoir accès à toutes les prisons administrées par le Gouvernement au Darfour et mener à bien certains projets comme des programmes de formation et de renforcement des capacités.

48. La MINUAD a également continué d'entretenir des relations avec les autorités judiciaires soudanaises à l'échelon local. Cela lui a permis de suivre les procès dans les tribunaux et d'offrir un appui technique en vue de la création d'un service d'aide juridictionnelle au Ministère de la justice au Darfour-Nord. La MINUAD prévoit également de procéder à une évaluation indépendante des besoins du secteur de la justice dans tout le Darfour, sur laquelle elle se fondera pour mobiliser un soutien à des projets à long terme dans le secteur de la justice.

49. Un autre domaine particulièrement préoccupant est celui de la violence sexuelle et sexiste, qui est souvent perpétrée par des hommes en tenue militaire. Pendant la période considérée, la MINUAD a vérifié que 16 cas de violence sexuelle et sexiste ayant fait 24 victimes dans plusieurs parties du Darfour s'étaient produits : 2 viols collectifs, 8 viols, 1 tentative de viol, 1 agression physique et 4 cas de harcèlement. Les auteurs présumés de ces actes étaient des membres de la police du Gouvernement du Soudan dans un cas, des membres des Forces armées soudanaises dans trois cas et des hommes armés en uniforme non identifiés dans une douzaine de cas. Par ailleurs, des interlocuteurs locaux ont informé la MINUAD que les Forces armées soudanaises et d'autres individus armés vêtus de tenues militaires non identifiées s'étaient livrés à des violences sexistes lors d'opérations militaires menées aux alentours du Djebel Moon. Les difficultés d'accès à ce secteur ont fait que l'Opération n'a pas été en mesure de confirmer ces renseignements.

50. L'absence de responsabilité effective et le climat d'impunité qui continue de régner créent des conditions propices à la commission de violences sexuelles et sexistes et d'autres violations des droits de l'homme. Comme lors des périodes précédentes, les difficultés d'accès aux fins de la vérification des faits et la stigmatisation sociale, qui font que peu d'affaires de ce genre sont signalées, laissent penser que les chiffres réels sont bien plus élevés.

51. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour la protection des femmes et des filles en période de conflit, la MINUAD met au point actuellement sa stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, en consultation avec les organismes des Nations Unies présents au Soudan et au Darfour. Au Darfour-Nord, elle a créé un groupe de coordination et d'analyse des affaires de violence sexuelle et sexiste en vue de simplifier la procédure de vérification, de signalement et d'analyse des faits au niveau des secteurs et d'établir des rapports mensuels sur l'état des affaires de violence sexuelle et sexiste.

52. Les conseillers en matière d'égalité des sexes de la Police de la MINUAD et les observateurs militaires deviennent de plus en plus les interlocuteurs privilégiés des victimes de violence sexuelle et sexiste, surtout lors de la conduite des patrouilles quotidiennes. La MINUAD a donc multiplié les séances de formation avancée sur l'intégration de la problématique hommes-femmes qu'elle organise à l'intention des composantes militaire et de police de la MINUAD en vue de leur donner les moyens de réagir aux affaires de violence sexuelle et aux questions liées à l'égalité des sexes dans les collectivités.

53. Le 23 mai 2010, des représentants de la MINUAD, de la Mission des Nations Unies au Soudan et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance se sont entretenus avec les Forces armées soudanaises à Khartoum de l'établissement d'un plan d'action visant à mettre fin à l'utilisation des enfants soldats. Cette réunion a coïncidé avec la parution de mon rapport annuel sur les enfants et les conflits armés (A/64/742-S/2010/181) dans lequel les Forces armées soudanaises et des groupes

armés au Soudan sont cités pour utilisation d'enfants soldats depuis 2005. Les représentants de l'armée sont convenus d'établir, avec l'aide de la MINUAD, un plan d'action visant à mettre fin à l'association des enfants avec des éléments armés qui s'étendrait aux groupes agissant par procuration.

54. Le dialogue que la MINUAD entretient avec les groupes armés concernant le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats s'est avéré fructueux pendant la période considérée. Le 9 avril 2010, la faction Abu Gasim de l'Armée de libération du Soudan (Darfour-Ouest) a donné l'ordre d'interdire aux combattants de recruter et d'utiliser des enfants soldats. Le 14 juin 2010, la faction Free Will de l'Armée de libération du Soudan a présenté son propre plan d'action qui devrait être appliqué d'ici à janvier 2011.

VI. Déploiement et opérations de la MINUAD

55. Au 28 juin 2010, l'effectif de la composante militaire de la MINUAD s'élevait à 17 308 hommes, soit 88 % de l'effectif autorisé (16 747 soldats, 312 officiers d'état-major, 66 officiers de liaison et 183 observateurs militaires). Les premiers éléments du 2^e bataillon d'infanterie sénégalais sont arrivés au Darfour le 17 mai 2010, ce qui porte à 17 le nombre de bataillons d'infanterie de la MINUAD, sur les 18 autorisés.

56. Au 28 juin 2010 également, l'effectif de la composante de police de la MINUAD était de 2 648, soit 70 % de l'effectif autorisé (3 772) dont 327 femmes. Grâce à un recrutement actif de femmes, le nombre de policières augmente régulièrement. Treize des 19 unités de police constituées autorisées sont déployées dans la zone de la Mission. L'effectif total des unités de police constituées s'élèvent ainsi à 1 819, soit 68 % de l'effectif autorisé (2 660). Les six unités de police constituées qui restaient à déployer devraient être en place à la fin de 2010.

57. Toujours au 28 juin 2010, l'effectif du personnel civil de la Mission s'élevait à 4 208 personnes (1 119 recrutées sur le plan international, 2 654 recrutées sur le plan national et 435 Volontaires des Nations Unies), soit 76 % de l'effectif autorisé (5 546 personnes). La mission continue à avoir du mal à recruter et à garder du personnel qualifié compte tenu de la difficulté des conditions de vie au Darfour et de la situation imprévisible en matière de sécurité. Depuis janvier 2008, 193 candidats potentiels ont refusé une offre de recrutement.

58. La huitième réunion du mécanisme tripartite de coordination a été accueillie par l'Union africaine à Addis-Abeba le 10 mai 2010. On y est parvenu à des accords sur la sécurité, l'évacuation sanitaire, les enquêtes sur divers incidents, les restrictions mises aux mouvements de la MINUAD, les hélicoptères tactiques, les visas, la licence d'émission radio de la MINUAD, les terrains pour la construction de centres de police de proximité et le recrutement. On y a également décidé que le mécanisme, à l'avenir, s'intéressait surtout à l'efficacité opérationnelle et que ces réunions auraient lieu tous les trois mois, et seraient complétées, pour examiner les questions pratiques, par des réunions de travail mensuelles. La prochaine réunion du mécanisme tripartite est prévue à New York en septembre 2010.

59. À la suite de la huitième réunion tripartite, le Gouvernement soudanais a émis 838 nouveaux visas d'entrée pour le personnel de la MINUAD entre mai et juin 2010. Au 28 juin, 70 demandes de visa étaient en cours d'examen.

60. Cependant, le fait que le Gouvernement soudanais continue à imposer des restrictions à la liberté de mouvement des membres de la MINUAD est préoccupant. Entre le 29 mai et le 14 juin 2010 pour des raisons de sécurité, il a interdit les vols des hélicoptères des Nations Unies (militaires ou civils) vers et au départ de Nyala, dans le Darfour-Sud,. Après une rencontre, à Khartoum, entre le représentant spécial conjoint UA-ONU et le Vice-Président soudanais Taha, cette interdiction générale des vols a été levée, le 14 juin 2010. Cependant, le lendemain même, des vols d'hélicoptère entre Nyala et Muhajeria, Shaeria et El Daein, où des opérations militaires seraient en cours, ont été interdits pour des raisons de sécurité. Depuis, les restrictions de vol dans des emplacements précis continuent journallement. En outre, la MINUAD se heurte à des restrictions dans la conduite des patrouilles de nuit dans les zones urbaines.

61. Le groupe éthiopien d'hélicoptères tactiques a été déployé à Nyala le 16 février 2010. Après une inspection de l'Autorité soudanaise de l'aviation civile, les vols d'hélicoptère ont été autorisés le 4 mars 2010 et le premier vol a eu lieu le 8 avril 2010. Cependant, entre mars et juin, le groupe d'hélicoptères tactiques n'a été autorisé à faire que 94 vols, plus de 90 vols étant interdits par les autorités. Les vols d'hélicoptère autorisés se sont bornés à des vols de formation, d'entretien des compétences de l'équipage et de familiarisation avec la zone concernée. De plus, ces hélicoptères ne pouvaient transporter d'armes, dans l'attente de l'approbation par le Gouvernement soudanais des procédures opérationnelles standard. Alors que le Gouvernement soudanais a accepté d'accélérer sa réponse au sujet de ces procédures, aucun progrès n'avait été fait au 30 juin. Dans l'ensemble, les interdictions de vols d'hélicoptère en raison de restrictions imposées par le Gouvernement soudanais sont en augmentation, de 21 % en mai à 77 % en juin 2010.

62. Malgré l'accord conclu avec le Gouvernement soudanais sur la nécessité de pouvoir utiliser sans restriction les hélicoptères pendant les situations de crise, aucun résultat pratique n'a été obtenu. Lors de l'incident du 7 mai, où une patrouille militaire de la MINUAD a été attaquée au sud d'Edd Al Fursan, dans le Darfour-Sud, la MINUAD a été autorisée à procéder à une évacuation des victimes et à une évacuation sanitaire après une autorisation obtenue tardivement, mais n'a pas pu être autorisée à utiliser les hélicoptères tactiques dans cette situation d'urgence. De même, alors que les militaires de la MINUAD ont été attaqués à Nertiti le 21 juin 2010, les autorités soudanaises locales à Nyala et El Fasher n'ont pas délivré les autorisations de vol, ce qui a empêché la MINUAD de poursuivre les assaillants et de rechercher au plus vite le véhicule disparu. Ce problème a été à plusieurs reprises exposé au Gouvernement soudanais, à la fois par la MINUAD au niveau ministériel, à Khartoum, et par le Secrétariat par le canal de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le 2 juillet 2010, le commandant de la force a rencontré le général soudanais Magzoub Rahma pour lui faire part à nouveau de la préoccupation qu'inspire à la MINUAD les limitations mises à sa liberté de mouvement, et il a été assuré que le Gouvernement soudanais prendrait les mesures nécessaires pour lever les restrictions à la liberté de mouvement au sol et dans les airs.

63. La MINUAD continue également à subir les effets opérationnels défavorables du manque de capacités aériennes militaires, en particulier des 18 hélicoptères utilitaires de taille moyenne et d'une unité de reconnaissance aérienne, pour lesquelles aucune promesse de contribution n'a été reçue. Ce manque de matériel,

associé au long retard intervenu dans le déploiement des deux compagnies d'infanterie prévues, limite les activités de surveillance et de vérification de la MINUAD et l'empêche de réagir rapidement. À l'exception du matériel rwandais reçu le 8 mars 2010, la capacité d'autonomie de la plupart des bataillons d'infanterie, au Darfour, demeure problématique. Il faut donc d'urgence que la communauté internationale et les partenaires et donateurs de la MINUAD accroissent leurs engagements pour remédier à ce manque de matériel et de capacité.

64. Dans ces conditions opérationnelles difficiles, la MINUAD a continué à s'efforcer de remplir son mandat, afin de faciliter la vie quotidienne des civils et leur protection. À cette fin, pendant la période considérée, la composante militaire de la MINUAD a fait au total 1 404 patrouilles de routine, dont 236 à courte distance, 141 à grande distance, 392 patrouilles de nuit, 89 escortes humanitaires et 266 patrouilles à des fins logistiques ou administratives pour couvrir 2 066 villages et camps de déplacés. La Police de la MINUAD a fait au total 5 345 patrouilles, pour la collecte de bois de feu, pour l'activité agricole, pour des mesures de confiance et pour la surveillance. Au total 690 patrouilles à grande ou moyenne distance ont été faites dans des camps de personnes déplacées ou dans les villages.

65. Le nombre et la portée des patrouilles de grande distance ont graduellement été accrus pour ouvrir de nouveaux itinéraires, examiner les conditions de sécurité et établir des relations avec un plus grand nombre de villages. Les patrouilles de la MINUAD ont ainsi fourni des escortes indispensables aux habitants dans leur existence quotidienne, ceux par exemple qui vont chercher de l'eau ou qui collectent du bois de feu, ou pour assurer la protection des véhicules commerciaux et des convois d'aide le long des itinéraires d'approvisionnement. La MINUAD a régulièrement adapté son calendrier de patrouilles pour donner suite à des demandes individuelles de protection, émanant des villages ou des camps de déplacés. Les sites où se trouvent des équipes de la MINUAD ont également continué à fournir une aide médicale d'urgence dans les zones reculées où il n'y a pas de services médicaux. Le nombre total de patrouilles, en mai, a diminué par rapport aux mois précédents, en raison des restrictions mises à la liberté de mouvement par le Gouvernement soudanais pendant des opérations militaires en cours.

66. La MINUAD a recruté au total 5 674 policiers de proximité volontaires et en a formé 2 118. La MINUAD poursuivra dans cette voie, en recrutant de nouveaux volontaires et en mobilisant des ressources et des partenaires pour augmenter sa capacité de dispenser une formation. Cinquante centres de police de proximité sont désormais opérationnels, trois de plus que pendant la période précédente, et cela permet de couvrir 156 camps de personnes déplacées. On prévoit d'établir 20 autres centres, ce qui porterait leur nombre à 70. En outre, 56 comités locaux de sécurité sont désormais opérationnels dans les camps de personnes déplacées de l'ensemble du Darfour.

67. Pendant la période considérée, la MINUAD a détruit 51 engins non explosés, organisé des conférences sur les risques que posent les munitions non explosées à 1 000 habitants du Darfour, et inspecté 478 kilomètres de route pour y repérer d'éventuels engins. Divers villages avaient signalé la présence menaçante de ces munitions non explosées, et la Mission a répondu à leur préoccupation en réalisant des inspections d'urgence sur une superficie totale de 34 750 mètres carrés. La reprise récente des affrontements militaires a entraîné la recontamination de zones

qui avaient été nettoyées. Ainsi, les zones de combat telles que El Daein, El Taweisha, Jebel Moon et Umm Kaddada doivent être inspectées à nouveau.

68. La MINUAD a continué à chercher à atténuer le stress que sa présence et ses opérations imposent à l'environnement fragile du Darfour. En juin 2010, la MINUAD avait recensé 76 emplacements pouvant se prêter à un forage hydrique dans les sites occupés par ses équipes ou au voisinage. Quinze de ces forages ont été réalisés, ce qui a permis de trouver de l'eau qui est partagée avec les habitants. Par l'intermédiaire du mécanisme des projets à effet rapide, 23 ouvrages d'adduction d'eau représentant 330 000 dollars ont été approuvés et sont en cours de réalisation. Une conférence internationale sur l'approvisionnement en eau du Darfour est prévue au début de novembre 2010 pour mobiliser des ressources.

69. Le nombre cumulé des projets à effet rapide entre 2008 et 2010 est de 444, dont 79 ont été achevés sur le plan physique et administratif, mais sont dans l'attente de leur clôture financière. L'exécution de ces projets à effet rapide se poursuivait pendant la période considérée. Les principales difficultés concernent la sécurité et le respect des règles des Nations Unies par les partenaires locaux dont les capacités sont faibles. Les zones placées sous le régime de la phase de sécurité IV dans le Darfour-Sud, Nord et Ouest demeurent hors d'atteinte des équipes de surveillance.

VII. Aspects financiers

70. Par sa résolution 64/285 du 24 juin 2010, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 808,1 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la MINUAD du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 juillet 2010, le coût de son fonctionnement sera limité au montant approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice budgétaire 2010/2011.

71. Au 31 mai 2010, les arriérés de contributions au compte spécial de la MINUAD s'élevaient à 93,2 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix non réglées s'élevaient à 1 371,8 millions de dollars.

72. Les gouvernements fournisseurs de contingents militaires et de police ont été remboursés pour les frais liés aux personnels militaire et de police ainsi qu'au matériel appartenant aux contingents jusqu'au 31 mai 2010 et 31 mars 2010 respectivement.

VIII. Observations

73. Cela fait plus de six ans que la situation au Darfour est venue au premier plan dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le conflit au Darfour demeure parmi les situations les plus complexes avec lesquelles la communauté internationale est aux prises. Depuis plusieurs années, les progrès vers le règlement de la crise au Darfour suivent un rythme fluctuant. En dépit des efforts louables de la médiation conjointe de l'Union africaine et des Nations Unies, depuis l'Accord de paix sur le Darfour en 2006, les tentatives faites pour obtenir le concours d'un plus grand nombre de parties à une paix négociée demeurent sans succès en raison de la fragmentation des

mouvements armés du Darfour et de la poursuite des opérations militaires sur le terrain, qui ont jeté sur les routes de nouvelles populations et infligé des souffrances nouvelles à la population civile, compromis la confiance qui pouvait exister entre les parties et exacerbé leur intransigeance dans les négociations de paix.

74. En 2010, il y a eu certains indices de progrès, mais ce progrès a été suivi d'épisodes de recrudescence des hostilités. Le 15 janvier, le Gouvernement soudanais et le Gouvernement tchadien ont pris une mesure importante tendant à améliorer leurs relations en signant un protocole sur la sécurité frontalière. La force frontalière commune, établie en février 2010, a eu un effet positif sur la sécurité et a permis d'ouvrir la frontière, facilitant les échanges commerciaux et le mouvement des personnes. Je félicite les deux Gouvernements de cette initiative. En mai, le Président tchadien Idriss Déby s'est rendu pour la deuxième fois en trois mois à Khartoum, pour cimenter la réconciliation. En avril, des élections ont eu lieu au Darfour dans un climat pour l'essentiel paisible.

75. Toutefois, en mai, une fois les élections passées, il y a eu une recrudescence des hostilités entre les forces gouvernementales et les troupes du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) en violation flagrante de l'engagement de cesser les hostilités qu'elles avaient signé en février, ce qui a fait de mai le mois le plus meurtrier depuis la création de la MINUAD en 2007. Pendant tout le premier semestre de 2010, les conflits tribaux, les déplacements de populations, la criminalité et les violations des droits de l'homme ont continué à infliger à la population des souffrances inouïes. Pendant la même période, cinq soldats de la paix de la MINUAD ont été tués au cours d'attaques violentes et plusieurs autres ont été blessés, enlevés ou détenus. Cela ne montre pas que l'on recherche la paix au Darfour de bonne foi avec sérieux.

76. Je salue la volonté du Gouvernement soudanais et du Mouvement pour la libération et la justice (LJM) de négocier un accord global avec la participation de la société civile, sous les auspices de M. Djibrill Bassolé, qui est le Médiateur en chef conjoint de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies. Je vois avec préoccupation que le Mouvement pour la justice et l'égalité s'est retiré des conversations de paix de Doha, ce qui compromet un règlement rapide et sans exclusive du conflit. Sans un tel accord de paix global et inclusif au Darfour, au moment où le Sud-Soudan s'achemine vers un référendum sur son futur régime, il existe un risque d'un retour de l'instabilité au Soudan. Une fois de plus, je demande donc instamment au Gouvernement soudanais et au Mouvement pour la justice et l'égalité de cesser immédiatement leur affrontement militaire et de s'engager en faveur du processus de paix mené sous la direction du Médiateur en chef conjoint. J'appelle également la faction d'Abdul Wahid de l'ALS à participer aux négociations. Pour sa part, la MINUAD continuera à soutenir le Médiateur en chef conjoint et à chercher à garantir que la teneur des négociations de Doha soit bien comprise de la population du Darfour et que le processus de paix ait bien l'appui de ses habitants.

77. Mais la médiation conjointe Union africaine-ONU ne peut réussir, sans un soutien international cohérent. Je renouvelle mon appel aux États Membres qui exercent une influence sur les parties à les rencontrer et les encourager à se mettre d'accord sur un règlement politique définitif qui règle les griefs politiques et économiques légitimes des habitants du Darfour dès que possible avant le référendum dans le Sud-Soudan. Cela est un objectif que partagent l'Union africaine

et l'ONU au Soudan et qui a reçu l'appui d'un large ensemble de parties prenantes, régionales et internationales, lors de la première réunion du forum consultatif Union africaine-ONU tenu le 8 mai à Addis-Abeba.

78. La MINUAD est maintenant sur le terrain depuis deux ans et demi. Pendant tout ce temps j'ai tenu le Conseil de sécurité informé des difficultés sans précédent que posait le déploiement de la Mission de maintien de la paix la plus vaste et la plus complexe que le Conseil ait autorisé jusqu'à présent; cette mission a lieu dans un environnement et un climat difficiles et dans une situation de conflit ouvert. Actuellement, alors qu'il y a plus de 17 000 militaires et plus de 4 000 policiers sur le terrain, on est passé, par nécessité, du déploiement de la Mission à la mise en valeur, au profit du Darfour, de ses ressources militaires, policières et civiles. La composante militaire de la Mission fournit des escortes à des habitants du Darfour toujours plus nombreux et un soutien à la communauté humanitaire pour l'acheminement de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin. Il y a maintenant des patrouilles régulières sur des milliers de kilomètres de route, et cela dissuade de le faire ceux qui pourraient saisir l'occasion de se livrer à des actes de violence criminelle. Récemment, entre le 19 et le 27 juin, la composante militaire de la MINUAD, accompagnée par les hélicoptères tactiques de la Mission, auxquels s'était joint le commandant de la Force, du 25 au 27 juin, a effectué une patrouille de grande distance au Darfour-Nord et au Darfour-Ouest sur plus de 1 000 kilomètres.

79. La composante de police de la MINUAD a appliqué le concept expérimental de police de proximité dans les camps de personnes déplacées, notamment par des patrouilles, qui ont lieu 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dans 18 camps de déplacés, et elle est également présente dans beaucoup de villages vulnérables de l'ensemble du Darfour, servant de premier point de contact sur les questions de sécurité, mais aussi de passerelle entre les habitants et les autorités chargées de la sécurité. La composante de police de la MINUAD a noué des relations de travail avec les homologues gouvernementaux, renforçant ainsi la capacité des autorités locales de prévenir la criminalité en respectant les normes internationales. La composante civile de la MINUAD apporte chaque jour un soutien aux populations du Darfour et aux institutions locales, notamment aux associations, à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, aux commissaires locaux, à l'administration autochtone et aux dirigeants communautaires.

80. La MINUAD doit continuer à élargir son action, qu'elle a commencée dans des conditions très difficiles d'insécurité, avec beaucoup de peine, de façon que cette évolution positive puisse se traduire en améliorations durables. C'est pourquoi je recommande au Conseil de renouveler le mandat de la Mission pour une année. Cependant, pour que les possibilités offertes par la Mission soient utilisées au mieux, il est essentiel que les autorités soudanaises manifestent concrètement une volonté plus grande de créer des conditions plus favorables à la MINUAD. Il faut notamment que le Gouvernement poursuive les auteurs présumés des attaques contre le personnel des Nations Unies, afin de les traîner en justice, et d'émettre ainsi un message clair, à savoir que les attaques contre les soldats de la paix – qui constituent des crimes de guerre – ne seront pas tolérées.

81. Le Gouvernement soudanais et les mouvements armés doivent également lever immédiatement les restrictions mises à la liberté de mouvement des membres de la MINUAD. Le Gouvernement soudanais doit également éliminer tous les obstacles à l'utilisation des appareils de la MINUAD, notamment les hélicoptères militaires

stationnés à Nyala. Les restrictions imposées par le Gouvernement à l'utilisation des hélicoptères ont considérablement retardé les opérations militaires de la Mission et ses capacités de répondre aux menaces armées et d'assurer les évacuations sanitaires d'urgence. Des soldats de la MINUAD qui avaient été blessés dans de récentes attaques sont morts en perdant leur sang alors que les vols d'évacuation médicale rapide n'étaient pas autorisés. Pareille chose ne doit jamais se reproduire.

82. Enfin, il importe de rappeler que la responsabilité première du Gouvernement soudanais est d'éliminer les causes profondes du conflit au Darfour, à savoir la marginalisation politique et socioéconomique de la région. La MINUAD a un rôle important à jouer pour assurer des conditions de sécurité propices au retour volontaire de la population et pour soutenir les efforts de l'équipe des Nations Unies au Soudan afin d'augmenter les moyens d'existence de la population. Mais rien de cela ne peut compenser la responsabilité du Gouvernement, qui est d'accroître ses investissements au Darfour et de poursuivre le développement de la région et l'émancipation de sa population. En dehors de son engagement en faveur du processus de paix de Doha, j'engage instamment le nouveau Gouvernement soudanais à prendre de son côté, au Darfour, les mesures nécessaires pour répondre aux besoins des populations déshéritées et de mettre fin au conflit.

83. Pour finir, j'exprime mes remerciements, pour leur dévouement, au Représentant spécial conjoint de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies, Ibrahim Gambari, et au Médiateur en chef conjoint de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies, ainsi qu'à tous les militaires, policiers et membres du personnel civil servant au Darfour.